

UNE SOMME D'ANNONCES TECHNIQUES ET RÉPRESSIVES NE FAIT PAS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 NOVEMBRE 2019

Le succès historique de la manifestation du 23 novembre 2019 témoigne du fait que les violences sexuelles et sexistes ont aujourd'hui trouvé un écho inédit dans l'opinion publique. Pour le gouvernement, le moment est donc venu de montrer qu'il entend prendre en compte le niveau d'exigence et de mobilisation qui s'est ainsi exprimé partout en France. Les annonces faites après le Grenelle des violences conjugales auraient dû être l'occasion de montrer qu'il s'agit bien de faire de cette question « une grande cause nationale », comme l'avait annoncé le candidat Macron.

Les propositions faites ce 25 novembre 2019 comportent certes des aspects positifs, mais elles restent très insuffisantes. Centrées sur un renforcement de l'arsenal répressif et sur quelques modifications législatives, elles reprennent parfois des mesures déjà existantes et, globalement, s'apparentent davantage à des corrections qu'à une révolution en profondeur des institutions, alors même qu'un récent rapport a mis en lumière les sérieux dysfonctionnements de la justice. On peut notamment regretter que ne soit pas évoquée la question des femmes d'origine étrangère victimes de violences. Il est pourtant indispensable que soient mises en place des dispositions qui permettraient de mieux appréhender toutes les situations de précarité administratives auxquelles celles-ci sont encore confrontées et que l'octroi de l'asile leur soit facilité.

Une fois de plus, le gouvernement s'est tourné vers un renforcement de la répression, en faisant peu de cas de la prévention avant que des violences ne soient commises. Sans tout un travail pluri-professionnel de prévention, le slogan « Pas une de plus » restera un vœu pieu.

La LDH demande que les moyens financiers nécessaires soient effectivement mobilisés pour former l'éventail des professionnels en contact avec les victimes, à commencer dans la police et la gendarmerie pour le moment crucial de la plainte. Il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats d'un audit sur le sujet. De même, les moyens financiers importants sont nécessaires pour que la France tienne ses engagements au regard de la Convention d'Istanbul, notamment en matière de création d'hébergements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales, de lutte contre les violences économiques ou pour rendre plus large et effectif le recours aux ordonnances de protection. Il convient également de prendre des mesures pour assurer la prise en charge des enfants témoins d'homicides conjugaux. Le soutien aux associations ne doit pas se faire en les mettant en concurrence, ni en leur donnant via l'Etat ce qu'on leur retire via les collectivités territoriales rendues exsangues. Enfin, la justice dans son ensemble doit avoir les moyens de fonctionner convenablement pour que les délais ne soient pas tellement longs qu'ils en deviennent dissuasifs.

Avec les 360 millions de crédits annoncés, on est loin d'un budget de rupture et du milliard d'euros demandé par les associations féministes. S'il y a, dans les annonces du gouvernement, un certain nombre de mesures intéressantes et techniques, on attend encore un projet d'ampleur et transversal, qui se donne les moyens humains et financiers de ses ambitions affichées.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

